

Expressions

Numéro 90 - avril 2019 - 1 euro

Solidaires

Journal de l'Union syndicale Solidaires

RECHARGEZ

NOS SALAIRES!

Y'a bien mieux
que les primes!

Égalité salariale
femmes-hommes!

Augmentons
le smic à 1700 €!

+ 400 € pour toutes et tous!
Point d'indice revalorisé!

Heures sup'
défiscalisées,
non! Soyons
bien payé-es!

Mon salaire socialisé
on n'y touche pas!



Union
syndicale
Solidaires

expressions **Solidaires**

Cette page propose des informations à travailler et diffuser pour la réflexion et l'action.

Des luttes fondamentales

Quatre mois que la France est secouée par un mouvement social et populaire d'ampleur et toujours très actif après 20 samedis de mobilisation. Du nom d'un vêtement de sécurité routière, ce mouvement né hors des cadres habituels de mobilisation et d'une grande diversité sociologique porte un grand nombre de nos revendications en matière de justice sociale et d'égalité, en un mot de dignité d'existence. Solidaires continue ainsi, sur la base de ses revendications propres, à inviter à rejoindre le mouvement des gilets jaunes et à mettre à disposition notre outil syndical pour informer, répondre aux attentes exprimées et construire ensemble le rapport de force.

Face à cela Macron et son gouvernement poursuivent leur projet de terre brûlée sociale pour faire place nette à un capitalisme où ne compteraient plus qu'avidité et accumulation matérielle et financière, exploitation de la planète et de ses populations et concentration des richesses entre les mains d'une infime minorité. Evidemment sans contre-pouvoir. Dans le prolongement de CAP 2022, le projet de loi sur la fonction publique est ainsi une nouvelle déclaration de guerre aux classes sociales les plus modestes et les plus en besoin des services publics. Elle est aussi une attaque contre les fonctionnaires, leurs droits, la sécurité de leur statut d'emploi garantissant notamment leur neutralité d'action. La réforme annoncée

des retraites s'en prend violemment aux mécanismes de solidarité entre les diverses classes d'âge perpétuant les inégalités économiques et sociales, les inégalités entre hommes et femmes et prônant un individualisme mortifère pour la société. Ensuite il y a tout à craindre pour l'avenir de l'assurance chômage où le gouvernement, seul décideur depuis l'échec de la négociation UNEDIC, sera sans doute tenté de détruire encore plus les derniers droits des chômeurs et chômeuses, s'en prenant notamment aux cadres. Dans le même temps, les privatisations continuent (Aéroports...). Et la planète risque de souffrir encore longtemps de pesticides, au nom soit disant de la sauvegarde de « l'emploi ». Les opposant-es aux politiques du pouvoir en place se voient interdire de manifester, tout en étant mutilé-es par une police et un pouvoir toujours plus violents.

De plus en plus illégitime et violent, ce pouvoir leurre toujours moins de monde. Le grand débat national a surtout été l'occasion pour Macron de s'offrir une nouvelle campagne électorale. Mais la soif de changer le système sur des bases d'égalité, de justice sociale, fiscale et écologique n'a jamais été aussi grande et ne se contentera pas de vagues promesses. Tout l'inverse du programme de Macron : la population n'est pas dupe de l'exercice et ce sont donc toujours plus d'opposant-es aux revenus modestes, aux statuts très précaires, en grande partie des

femmes qui sont disponibles pour la lutte et le rapport de force. Et si le monde du travail paraît en retrait, les luttes y existent aussi, notamment dans la fonction publique : finances publiques, douanes, mais aussi dans la santé, à la poste, dans les lycées... Sans oublier les mobilisations climatiques, toujours plus importantes, diverses et populaires et celles opposées aux discriminations et violences sexistes et racistes : dispersées, ces mobilisations commencent à se regrouper. Construisons toujours plus de ponts entre elles et amplifions le mouvement !

De l'autre côté de la Méditerranée, l'Algérie, elle aussi, prend le chemin de la lutte. N'en pouvant plus d'un pouvoir autocrate, clanique et en un mot dictatorial, la population descend massivement depuis février dans la rue pour dégager Bouteflika dont le fantôme entend briguer un 5^e mandat de président, soutenu en cela par Macron. Un même mépris alimente donc la colère de nos deux peuples. Changer de système est ainsi pour toutes et tous d'une urgence absolue : gilets jaunes, roses, rouges ou sans gilets, quels que soient nos emplois, statuts, fonctions, sans emploi ou en formation, partout sur la planète, on lutte.

Pour l'égalité des droits, la justice sociale et environnementale, pour une juste répartition des richesses. Car il s'agit d'exigences fondamentales.



Y'a bien mieux que des primes ! Augmentation générale et point d'indice revalorisé !

Quelques patrons « modèles » de grandes sociétés ont versé une prime de fin d'année pour répondre à la demande de Macron de faire taire la colère sociale montante. Même si elle a fait du bien pour le porte monnaie de certain-es salarié-es, elle n'a pas été versée à tous-tes puisque la plupart des salarié-es des TPE ou des moyennes entreprises n'ont pu en bénéficier, pas plus que la plus grande partie des fonctionnaires. Cette prime là aussi a été exonérée de cotisations et non assujettie fiscalement, ce qui signifie moins pour la protection sociale, et moins pour le budget de l'État et les services publics.

Une prime de fin d'année, ce n'est pas une augmentation, et elle pourrait servir de prétexte à ne rien accorder du tout lors des négociations salariales annuelles en cours ! **Nous voulons des augmentations de salaires, qui se répercutent ainsi sur la carrière et, in fine, sur le niveau de pensions !** Par ailleurs, **le point d'indice a plus que stagné ces dernières années dans la fonction publique, puisqu'il n'a été relevé que de 0,6% en dix ans !** Là aussi, ce ne sont pas des primes au rabais ou des bricolages via PPCR (...) qu'il faut accorder mais bien une réelle revalorisation du point d'indice ! **Nous refusons aussi l'illusion du « salaire au mérite »** qui ne fait qu'accroître la concurrence entre salarié-es pour mieux les exploiter !

Touche pas à mon salaire socialisé ! Cotisations sociales = Sécu, retraite... !

Lorsque sont réparties les richesses, il n'y a en fait que deux formes de revenus : les profits accaparés par les détenteurs du capital et les salaires.

Réduire la part des salaires revient donc à augmenter celle des profits. Et réciproquement. Le salaire ne se limite pas au montant versé à qui travaille. On doit lui ajouter la fraction de la valeur transférée sous forme de « prestations sociales » (pensions, allocations...), collectées via des cotisations et distribuées par le biais d'institutions (Sécurité Sociale, caisses de retraite). Ces revenus sont une forme de rémunération du travail, un salaire « socialisé ». Depuis plusieurs années, au nom de la compétitivité, **les réductions ou exonérations des cotisations sociales**, sont autant de moyens pour amputer les revenus du travail et gonfler les profits, et ce au détriment de cette part de salaire « socialisé ». Ce qui est gagné en apparence, manquera dans les caisses de la Sécurité Sociale et ce sera autant de moins à toutes et tous en cas de chômage, maladie, maternité ou retraite.

Le 1^{er} janvier 2019, le taux des cotisations maladie « patronales » est passé de 13% à 7% pour les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC (l'immense majorité des salaires). Au 1^{er} octobre, le taux des cotisations chômage diminuera de 4 points pour les salaires au SMIC (soit un gain supplémentaire de 20 milliards d'euros).

Cette politique vise deux objectifs : à court terme, **renforcer les gains des actionnaires** ; à moyen terme, cela entraîne une réduction de **la protection sociale (couverture, montants) et la possible main mise des banques**, compagnies d'assurance, fonds de pension sur ce nouveau marché que représentera la protection sociale.

Défendre « le salaire socialisé » c'est défendre le pouvoir d'achat des travailleuses (actifs, chômeuses, retraitées) et de leurs familles mais aussi préserver la protection sociale.

Augmentons le SMIC à 1700 euros !

Les SMICARDS représentent environ 11% des salarié-es dont 58% de femmes. **25% environ des salariés payés au SMIC travaillent dans des entreprises de moins de 10 salariées (TPE).**

Depuis 2010, le montant du SMIC est revalorisé : au 1^{er} janvier de chaque année, **selon l'inflation** (= hausse généralisée des prix) subie par les 20% les ménages les moins aisés et selon la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire moyen des ouvriers et employés ; en cours d'année, quand l'inflation atteint au moins 2% le SMIC augmente alors dans les mêmes proportions. Mais ce n'est qu'un rattrapage de la hausse des prix constatée par l'INSEE ; et éventuellement par un « coup de pouce » du gouvernement (le dernier date de 2012 (élection de François Hollande) : un petit 0,6%, soit 5,5 centimes d'€ brut de l'heure !).

Demander l'augmentation du SMIC, est-ce pertinent ?

Selon la Ministre du Travail actuelle, « une hausse du SMIC serait contraire à l'emploi ». La théorie libérale sous-jacente c'est que sur un marché du travail, quand on augmente les salaires (le prix du travail), les employeurs embaucheraient moins, d'où une hausse du chômage. **Mais cela nie le rôle de la consommation dans l'économie. Et le fait que le SMIC sert de référence à l'ensemble des salaires, ceci renvoie donc directement à la question du partage des richesses et des luttes que l'on peut mener !**

Participation et intéressement = l'arnaque ! 400 euros pour toutes et tous !

L'intéressement consiste, pour les employeurs qui auront conclu un accord en ce sens, à verser aux salarié-es un « complément de rémunération » fondé sur la réalisation d'objectifs ou de performances de l'entreprise. **La participation** a pour objectif de garantir collectivement aux salarié-es le droit de participer aux résultats de l'entreprise. Elle prend la forme d'une participation financière, calculée en fonction du bénéfice net de l'entreprise et est obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salarié-es.

Différents objectifs sont recherchés par le biais de ces dispositifs :

d'intégrer les salarié-es aux objectifs de l'entreprise : donc en fait **d'accepter les discours sur la productivité à augmenter sans cesse**, voire implicitement les licenciements et les pressions sur les salaires... pour augmenter le profit de l'entreprise !

d'éviter les hausses de salaire : c'est clairement l'objectif patronal, et ce malgré l'affichage que ces dispositifs ne se substituent pas à une augmentation de salaires

de donner une **illusion de pouvoir aux salarié-es** : la part des actions distribuées aux salarié-es ne va jamais très loin et tourne autour de 3% dans les grands groupes français.

Au final avec ces dispositifs, les salarié-es se retrouvent à choisir entre une disponibilité immédiate des fonds attribués (alors imposés), ou leur indisponibilité pendant plusieurs années et leur exonération fiscale lorsqu'ils sont sur un plan d'épargne entreprise par exemple...

Pour Solidaires, ce sont de vraies augmentations de salaires qu'il faut, avec 400 € immédiatement pour toutes et tous !

Heures supplémentaires défiscalisées et/ou création d'emplois ?

Pour répondre à la crise sociale, le gouvernement Philippe a décidé de « désocialiser » et « défiscaliser », les heures supplémentaires, c'est-à-dire de les exonérer de cotisations salariales (hors CSG et CRDS) et d'impôt sur le revenu.

Mesure de Sarkozy et du célèbre « travailler plus pour gagner plus », cette mesure peut effectivement être vécue à court terme comme un plus pour le pouvoir d'achat des salarié-es, en moyenne de 200 €, bien qu'elle ne compte pas pour la retraite... mais seulement là où l'on peut faire des heures sup' !

Le gouvernement estime que le gain annuel moyen serait de 200 € pour près de 8 millions de salarié-es du secteur privé, pour un coût estimé de 4,5 milliards d'euros par an de pertes de rentrées fiscales, sans parler du manque à gagner en terme de cotisations sociales, ni des mécanismes de fraude consistant à déclarer comme heures supplémentaires des primes et ainsi les défiscaliser indûment...

Par rapport à un hypothétique gain d'emploi lié à une relance de la consommation par ce biais, le fait d'inciter aux heures supplémentaires augmentera le temps de travail et rendra les embauches bien moins nécessaires. Selon l'OFCE, cela reviendrait à détruire sur la même période plus de 66 000 emplois.

Le résultat net sur l'emploi serait donc de -19 000 emplois ! Sur la seule année 2020, cela aboutirait à détruire près de 12 000 emplois et augmenter le taux de chômage de 0,1 %.

La santé, la sécurité des salarié-es, l'égalité femmes-hommes, sont impératifs et non négociables !

Et ce n'est pas parce que les revendications salariales sont légitimes qu'il faut que cela serve à certain-es employeurs ou patrons à accorder une prime dans l'espoir de faire taire toute contestation sociale, toute demande du respect de la réglementation en matière de conditions de travail ! **La sécurité et de la santé des travailleuses ne sont pas à vendre !**

Par ailleurs, **les luttes pour l'augmentation des salaires ne peuvent se faire sans combattre les inégalités femmes-hommes** : les écarts salariaux entre femmes et hommes sont toujours en moyenne de 26% dans le privé et 15% dans la fonction publique. On ne peut s'exonérer de lutter contre « le plafond de verre » (des femmes écartées des postes à responsabilités), contre le « plancher », c'est-à-dire l'assignation des femmes à certains métiers dévalorisés y compris pécuniairement, contre ce qui éloigne les femmes des évolutions de carrière similaires aux hommes et contre leur cantonnement dans la précarité (temps partiels imposés notamment) !

RECHARGEZ

NOS SALAIRES !

Union
syndicale
Solidaires



3 questions à :



Notre Affaire A Tous
<https://notreaireatous.org>

Qu'est-ce que NAAT, comment s'est créée l'association ?

Notre Affaire A Tous est née d'un double constat : le climat et la planète n'ont pas d'avocat-es, personne pour les défendre lorsqu'ils sont attaqués ; sur l'idée qu'il n'y aura ni égalité ni dignité humaine sur une planète détruite, et que pour être juste, la justice ne peut être que sociale, démocratique et environnementale.

NAAT, autour de l'initiative de Marie Toussaint, c'est une rencontre entre défenseurs des droits de la nature et de la reconnaissance des écocides et certain-es membres d'Alternatiba.

Lassés de défendre l'action climatique d'une part, et un droit universel pour l'environnement d'autre part, ils ont eu cette intuition que le droit pouvait être à la fois un outil et un objet de mobilisation pour sauver la planète. Changer la Constitution, nos règles de droits, rendre responsables les pollueurs, leurs financeurs et les Etats qui se refusent encore à les encadrer, engager des procédures par la jurisprudence citoyenne, protéger les victimes du réchauffement...

Voilà notre engagement. Et nous sommes désormais plusieurs centaines à faire vivre nos actions et campagnes, très largement de manière bénévole puisque nous avons deux salarié-es depuis janvier 2019 seulement.

Notre action, multiforme, repose sur la mobilisation de la société civile, des citoyen-nes aux collectivités, en passant par les médias, les chercheurs, les associations et le monde juridique, en appui à des actions en justice qui peuvent transformer en profondeur notre société. Nous ne sommes pas seul-es : on compte, depuis 2007, 1 250 actions en justice climatique, portées par des entreprises contre des législations, mais aussi par un nombre croissant de citoyens face aux Etats, aux multinationales, ou aux banques. NAAT s'inscrit aussi dans la mouvance des droits de la nature, qui a vu émerger et reconnaître des droits pour la rivière Little Mahoning en Pennsylvanie, pour le Gange en Inde, pour la forêt amazonienne en Colombie, ou encore le fleuve Whanganui en Nouvelle-Zélande.

Aujourd'hui, ce sont les mêmes dirigeants politiques et économiques qui s'attaquent à l'environnement et font reculer les droits : des femmes, des peuples autochtones, les libertés publiques des citoyen-nes... Nous avons besoin de nous unir, et de réclamer le respect des droits de la nature pour mieux protéger le droit de chaque être humain. Il ne peut y avoir d'égalité et de dignité sur une planète morte. Ni même sur une planète dont les ressources seraient tellement réduites qu'elles ne bénéficieraient plus qu'aux plus riches. Ensemble, résistons et créons un monde de justice climatique et de solidarité !

Pouvez-vous présenter l'initiative de « l'affaire du siècle » et les prochaines échéances ?

L'Affaire du Siècle, c'est le fruit d'années de travail de la part de nos juristes et avocat-es bénévoles. Nous avons fait équipe, dans le cadre de ce recours, avec trois associations, qui sont avec nous co-requérantes : La Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace et Oxfam France. Elle a débuté par une demande préalable, sorte d'interpellation au gouvernement français le prévenant des carences

sur lesquelles elles l'estimaient fautif, en matière climatique, ces quarante dernières années. Suite à la fin de non-recevoir du gouvernement français, nos associations ont décidé, le jeudi 14 mars, de déposer le recours devant le Tribunal Administratif de Paris. Il pointe l'incapacité de nos dirigeant-es à prendre les mesures nécessaires pour faire face aux changements climatiques, et pour protéger nos droits fondamentaux.

L'Affaire du Siècle, c'est une aventure collective, au nom de l'intérêt général. C'est pour cette raison que nous avons souhaité associer les citoyen-nes au travers d'un appel à soutien. Très rapidement, l'appel a pris des proportions historiques : aujourd'hui, ce sont plus de deux millions de personnes qui ont apporté leur signature à cette démarche.

Quelles perspectives de travail commun ?

Aujourd'hui, les pollueurs sont impunis, tandis que les pollués doivent se battre pour se voir indemnisés. C'est le cas des victimes de l'amiante ou des algues vertes, c'est le cas des victimes des pesticides, ou de la montée des eaux liée au réchauffement. Chaque fois, les victimes doivent créer des associations, ester en justice, trouver des soutiens, alors que leurs vies sont abîmées.

À coups de plaidoyer et d'actions en justice, nous pouvons créer une nouvelle forme de sécurité sociale. Une sécurité sociale qui tiendrait compte des atteintes à la santé du fait de la dégradation de l'environnement ; qui indemniserait celles et ceux qui perdent leur travail du fait de la dégradation de la planète. C'est possible ! Car nous pouvons inventer une nouvelle fiscalité, basée sur le principe du pollueur-payeur, inappliquée alors qu'il a été mis en place par l'OCDE en 1982. Alors que les européennes Total et Shell, qui font partie des 25 firmes qui ont émis 71% des émissions de gaz à effet de serre depuis 1988, sont régulièrement exonérées d'impôts en France et aux Pays-Bas, nous devons les mettre à contribution.

Ce combat là, nous devons le mener ensemble, syndicats, juristes et associations !

BOURGEOIS

Libertés, répression et violences policières :

VOUS

l'État de droit

N'AVEZ

menacé en France

RIEN COMPRIS



image de mai 68

Alertes Ce n'est pas seulement l'Union syndicale Solidaires qui l'affirme, aujourd'hui l'ONU et les organisations de défense des droits humains (Amnesty International, la LDH...), les avocats (SAF) et les magistrats (Syndicat de la magistrature) sonnent l'alarme.

Le 6 mars, le haut-commissariat aux droits de l'homme de l'ONU, demandait « urgemment une enquête approfondie sur tous les cas rapportés d'usage excessif de la force » par la police française depuis les premières manifestations des Gilets jaunes en novembre. Devant le Conseil des droits de l'homme à Genève, Michelle Bachelet pointait la réponse extrêmement violente du pouvoir et ses ordres à la police qui visaient des personnes qui manifestaient contre « ce qu'ils considéraient comme leur exclusion des droits économiques et de leur participation aux affaires publiques ». Le pouvoir français a feint d'être étonné de cette alerte, affirmant que la France est « un Etat de droit ». Mais ce sont justement les droits qui sont encore visés par le projet de loi dite « anti-casseurs », qui est en réalité une loi anti-manifestations. Amnesty international France affirmait le 12 mars que « contrairement à son intitulé, cette nouvelle loi n'apportera rien contre les « casseurs », et ne protégera surtout pas les manifestants pacifiques. Au contraire, elle ouvre en grand la porte à l'arbitraire des pouvoirs exécutifs d'aujourd'hui et de demain. [...] Les préfets, et à travers eux le pouvoir exécutif, pourront interdire à une personne de manifester, sur des bases extrêmement floues, loin du regard de la justice ». Etat de droit? Quand la France est pointée du doigt pour les mêmes raisons que certaines dictatures, un pouvoir démocratique se devrait de réagir.

Les faits En attendant, les arrestations arbitraires (« préventives ») avant les manifestations continuent et les blessés par LBD se multiplient avec des conséquences graves : traumatismes crâniens, main arrachées, perte d'un œil (en janvier, Libération décomptait déjà 144 blessés graves parmi les gilets jaunes et les journalistes, dont 92 par des tirs de lanceur de balle de défense), et le décompte ne cesse d'augmenter... Pour plus de 13 000 tirs de LBD depuis début novembre (chiffres donnés par le secrétaire d'Etat Laurent Nuñez, devant le Sénat le 7 mars dernier). En tout, plus de 1 300 comparutions immédiates et plus de 300 personnes ont été placées sous mandat de dépôt. Donc de la prison ferme pour certain-es dont le seul tort était de manifester et qui ont

servi de boucs-émissaires à la police... Après l'incendie du Fouquet's, symbole parmi les symboles, durant la manifestation du samedi 17 mars, le pouvoir a annoncé que la répression allait monter d'un cran. Le premier ministre s'est plaint des restrictions de l'usage du LBD demandée par le préfet de Paris et l'a limogé. Ce qui signifie qu'il y aura encore plus de blessés graves par l'usage de ces armes. Il a aussi ressorti les interdictions de lieux de manifestations, héritage de l'état d'urgence passé dans la loi. Et l'interpellation de toute manifestant-e aux abords de manifestations ou de rassemblements non déclarés ou non autorisés. Il suffira au préfet de refuser les dépôts de parcours, et le tour est joué. Avec la liberté de manifester entravée, c'est bien sûr la liberté d'expression qui est visée. On peut s'attendre à une surenchère de violence policière dans les temps prochains. C'est le gouvernement qui est à l'origine de cette violence, qui l'a entretenue, encouragée, refusant tout dialogue et toute réponse aux demandes des Gilets jaunes, mais aussi des lycéen-es mobilisé-es. C'est le gouvernement qui sera responsable du pire.

Un tournant Nous assistons donc à un changement de modèle à plusieurs niveaux. D'abord dans la doctrine d'Etat du « maintien de l'ordre » : la violence massive et indistincte de la police à l'encontre des manifestant-es renvoie à une doctrine mise en place dès 2016, pendant les manifestations contre la loi travail. Elle touche désormais quiconque participe à une manifestation. Le glissement se lit aussi dans la restriction légale des droits : depuis 2017, avec le passage dans le droit commun de mesures de l'état d'urgence, aujourd'hui avec la loi anti-manifestation et la mobilisation de l'armée pendant les manifestations. Il faut en réalité remonter non pas à mai 68 pour trouver un tel équivalent et un tel niveau de violences policières, mais à l'instauration et à la mise en place de l'état d'urgence en France à la fin des années 50 : son but était avant tout de réprimer sur le territoire et ses extensions coloniales les soutiens à la lutte pour l'indépendance du peuple algérien. On dirait aujourd'hui que le pouvoir considère l'ensemble des manifestant-es comme des « indigènes » à réprimer. Ce qui fait sens quand on voit la façon dont se comporte la police, en plein déni de racisme, avec les habitant-es des banlieues, surtout les jeunes.

Quand le pouvoir considère les citoyens et citoyennes comme des ennemis, jamais il ne s'est autant éloigné du peuple et de ses revendications de justice sociale et de liberté.

infos solidaires

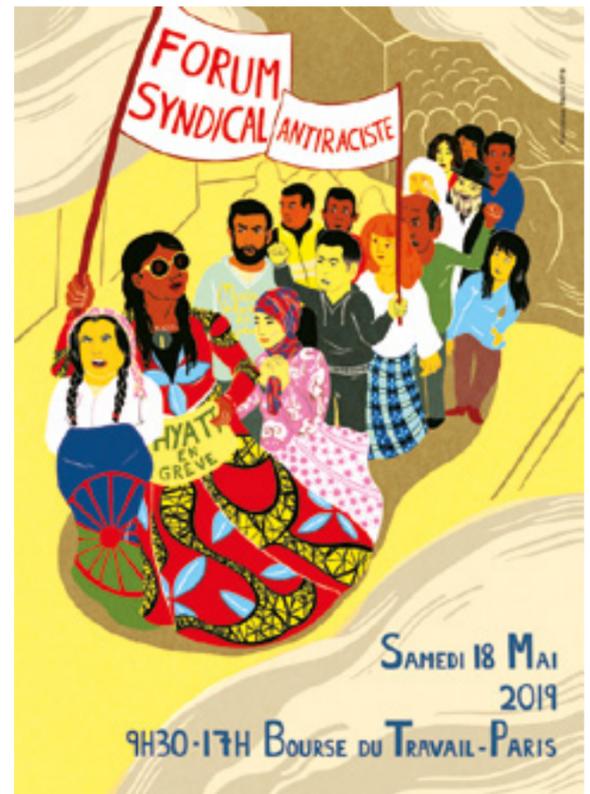
Défendre nos alternatives face au G7 à Biarritz du 24 au 26 août prochain.

Le gouvernement prétend mettre la lutte contre les inégalités au cœur de l'agenda du G7. C'est un comble quand on sait que les inégalités sont dues aux politiques néo-libérales mises en œuvre par les pays les plus riches dont les sept plus grandes puissances économiques mondiales qui se retrouveront à Biarritz ; quand on sait que l'accroissement des inégalités est au cœur du mouvement de contestation des gilets jaunes. Au Pays Basque, terre de résistances, une coalition d'organisations basques soutenues par une coalition nationale d'organisation appellent d'ores et déjà à se rassembler en août pour

exprimer la diversité de nos aspirations, analyses et alternatives pour un autre monde
1 Etats-Unis, Japon, Allemagne, France, Royaume Unis, Italie, Canada.

Forum syndical anticariciste

Le samedi 18 mai se tiendra un Forum syndical anticariciste. À l'appel de militant-es syndicaux de la CGT, la FSU et Solidaires et d'autres organisations syndicales, il s'agira de réunir ceux et celles qui entendent débattre entre syndicalistes et avec les associations des causes, des moyens et des outils pour combattre le racisme et les discriminations racistes au travail. Ce sera une première qui doit s'inscrire dans une volonté de travail commun durable. Pour en savoir plus : www.forumsyndicalanticariciste.org



Homophobie

Un film sur l'homophobie et la transphobie au travail sera à disposition à partir du 18 avril prochain, proposé par la commission Genres & sexualités de Solidaires, avec l'organisme de formation (le Cefi). Il fait le point sur les discriminations subies par les Lesbiennes, Gays, bi et Trans, au travail mais aussi dans une société où la « norme » est encore l'hétérosexualité, impliquant des discriminations. Il donne pour les équipes de terrain les moyens d'agir contre ces

inégalités, de sensibiliser dans les formations de Solidaires sur ces questions.

« Procès Lombard » une campagne interprofessionnelle

Pendant celui-ci, du 6 mai à fin juin, Solidaires relaiera sa campagne contre les suicides au travail, en lien avec le site Basta, sur la petite BAO (<http://la-petite-boite-a-outils.org>) avec des vidéos et des comptes-rendus des audiences par des personnalités (artistes, chercheurs, écrivains, etc.).

Expressions solidaires

Journal bimestriel édité par l'Union syndicale Solidaires
Rédaction : 31 rue de la Grange aux Belles - 75 010 Paris
Téléphone : 01 58 39 30 20
Fax : 01 43 67 62 14
contact@solidaires.org
Directrice de publication : Cécile Gondard-Lalanne

N° CPPAP : 1 008 S 05397
Dépôt légal : à parution

Imprimerie : Rotographie, Montreuil-sous-Bois (93)



Graphisme : Atelier du Bonjour